



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

SESSION  
10/07/2023

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le dix juillet dans la salle des sports, à 18 heures, le Conseil  
Présents : 25 Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date  
Absents : 4 du 4 juillet 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 28  
Abstentions :  
Contre :

Présents : MM Bayle, Boukal, Buard, Chezeau, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Chabaud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta).

Absent : M. Vallon.

Secrétaire : Mme Heyndrickx

#### Objet : Schéma d'assainissement

Le schéma directeur d'assainissement collectif est une étude qui a pour but de dresser un bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, d'éliminer le maximum d'eaux parasites, de mettre en place les améliorations nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et d'établir un programme des travaux à mettre en place.

Ces études ont donc pour objectif de proposer à la Collectivité les solutions techniques les mieux adaptées à la collecte, au traitement et aux rejets dans le milieu naturel des eaux usées d'origine domestique et/ou industrielle, en intégrant les aspects économiques et environnementaux.

La bonne connaissance des installations d'assainissement par la réalisation régulière de diagnostic de fonctionnement est une exigence règlementaire à reproduire tous les 10 ans.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**VALIDE** le lancement d'une mise à jour du schéma directeur de l'assainissement collectif ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à réaliser une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50%, pour un coût estimé à 141 000 €.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Julie HEYNDRICKX

N° 91